



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de BASABÜRÜA (Haute-Soule)

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la
défense des intérêts des pêcheurs

Siège Social

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

Adresse

M. Nicolas CURUTCHAGUE

Maison Bidart

64560 LICQ-ATHEREY

AAPPMA de Basaburua « Haute-Soule »

ASSEMBLEE GENERALE 2018

À la salle de la mairie d'Alçay-Sunharette-Alçabehety, le 17 février 2018, à 17h30

SOMMAIRE

Accueil et liste des membres présents *(feuille d'émargement)*

Rapport moral du Président

Rapport financier et prévisionnel *(Vote)*

Comptes de résultat et budget prévisionnel

Comptabilité des fonds propres

Rapport de la commission de contrôle *(Vote)*

Rapport d'activités et programme prévisionnel des activités *(Vote)*

Budget prévisionnel *(Vote)*

Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle *(Vote)*

Cartes de pêche vendues

Consistance des droits de pêche et modifications intervenues depuis l'exercice précédent

Questions diverses

- Début de séance : 18h00

- Accueil et liste des membres présents :

Après avoir souhaité la bienvenue aux pêcheurs présents, Nicolas Curutchague adresse ses remerciements les plus sincères à la municipalité d'Alçay-Sunharette-Alçabehety représentée par son maire, Anicet ERRECARET.

24 membres présents, 16 votants à jour de leur carte de pêche pour l'année 2018

Feuille d'émargement

Liste d'émargement des personnes présentes à l'AG de l'AAAPPMA de Basabürüa (Haute Soule) Le samedi 17 février 2018, à Laguinge-Restoue						
NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	VISA	En possession de la carte de pêche 2018 de l'AAAPPMA (oui/non)
CURUTCHAGUE	NICOLAS	Alçay	64560	LICQ-ATHENEY		OUI
BOSON	Clement	Borç	64560	LICQ-ATHENEY		OUI
LARANJAGUEN	Jean-Pierre	ARAMITS	64570	ARAMITS		OUI
SAGARPE	ALAIN		64610	TRARDET		NON
CASSALLE	ANDRE	ABENSE	64470	ALOS SIBAS ABENSE		OUI
Luceau	Daniel	clabary	64470	clabary		OUI
SUDROT	Jacques	Cihigue	64470	Cihigue		OUI
Ortunet	Fredes	Sibon	64470	Sibon		Non
BONACHE	Christian	Aranc	6450	Aranc		OUI
LEFRANCE	Alain	64470 ALOS	64470	ALOS		OUI
Quiquillat	Jacques	64470 Laguinge	64470	Laguinge		OUI
QUILLIAT	Henni	64470 Laguinge	64470	Laguinge		OUI
SECALOT	Michel	64560 SAINTE ENGRACE	64560	SAINT ENGRACE		OUI
CASABONA	Jacques	12 Rue de la Chapelle	64400	Leclercq		non
AUDAC	Olivier	Château de Dax	64430	Dax		OUI
BARRABES	Alain	MONTEIN	64360	MONTEIN	AB	
BEAUFAY	René	ANTIX	64470	ANTIX	BA	
ADOU	Bruno	Laguinge	64470	Laguinge		OUI
GARRAT	Esther	LICHANES	64470	LICHANES		NON
PINHERO	SERGE	OSBAS	64470	OSBAS		NON
BOSON	ANDRE	BORCUS	64130	BORCUS		OUI
ETCHENENS	Edouard	Trois Villes	64470	Trois Villes		OUI
CAUBET	Jean Gabriel	Laguinge Restoue	64470	Laguinge Restoue		OUI
Accocberry	Jean	Larrau	64560	LARAU		Non

- Lecture rapport moral du Président :



[Siège Social](#)

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

[Adresse](#)

M. Nicolas CURUTCHAGUE

Maison Bidart

64560 LICQ-ATHEREV

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de BASABÜRÜA (Haute-Soule)

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

Rapport moral du président

La saison de pêche 2017 a pour une fois été conforme à ce que nous pouvons attendre d'une...bonne saison...

Exception faite du printemps qui fut particulièrement sec, ne facilitant pas les bonnes pêches qui, comme nous le savons tous, dépendent souvent des giboulées ou autres changements de temps ou niveaux d'eau.

Globalement, le retour des pêcheurs est positif, la fréquentation a été bonne et les pêches de qualité.

Coté adhésions, notre association a connu une très légère progression des ventes de cartes (+3%), 556 cartes ont été vendues, dont 341 adultes.

Les finances sont saines, je remercie à ce titre toutes les communes et les partenaires privés qui soutiennent l'AAPPMA financièrement et bien sûr, tous les propriétaires riverains privés du canton qui permettent aux pêcheurs de pêcher chez eux.

Je n'oublie pas bien sûr les pêcheurs qui jouent le jeu, parfois de très loin, en prenant leur carte dans notre association.

Plusieurs événements notoires ont cependant marqué l'année :

- La sécheresse :

- *La France a été touchée par une sécheresse exceptionnelle mais la haute-Soule a quelque peu été épargnée. Avec un déficit pluviométrique de 20% à la station météorologique de Licq, nous pouvons considérer que nous avons eu de la chance. Pas de mortalité relevée sur le réseau hydrographique de Haute-Soule.*

- Des atteintes au milieu :

- *Le ruisseau de Lichans-Sunhar a connu une grave pollution au lisier, une installation classée en étant à l'origine. Événement regrettable quand on connaît la richesse de ce ruisseau. De la mortalité a été constatée et des rapports de constatations ont été dressés par les agents de l'AFB et de la Fédération. Une mise aux normes a été réalisée par le propriétaire et le dossier est maintenant dans les mains du procureur.*
- *Le No-Kill de Tardets-Sorholus a encore subi des travaux, réalisés par le SIGOM. Cela fait 5 ans que ce secteur est remodelé à coup de pelle mécanique. On est en droit de poser une question : Où est la cohérence entre les travaux du SIGOM et le DOCOB Natura 2000 porté par cette même structure ? Le constat est là, le No Kill de Tardets-Sorholus a perdu 50% d'habitat favorable en 5 ans.*

- Le jour de l'ouverture de la pêche, une importante quantité de truite arc en ciel a été pêchée en aval de Licq, jusqu'à Ossas-Suhare. Cette situation est indépendante de notre volonté, elle décrédibilise notre action et n'est pas du tout en phase avec l'attente des pêcheurs qui viennent sur notre territoire. On vient en Haute-Soule pour pêcher de la truite fario.
- Côté prédateurs, le nombre de cormorans a été modéré, comme en 2016, situation assurément due à l'étiage hivernal sévère que nous avons connu. Les niveaux furent bas, limitant l'installation de ces oiseaux. Quelques prélèvements ont été réalisés par les cinq tireurs agréés que compte l'AAPPMA dans le cadre de l'arrêté préfectoral édité à cet effet.

- Du côté institutionnel :

- Notre association se heurte toujours autant à l'omnipotence des décisions de la fédération de pêche des Pyrénées Atlantiques, qui s'impose aux AAPPMA. Aucune démarche ne voit le jour pour faire de la réciprocité un outil de cohésion à l'échelle du département.
- La loi Gemapi est maintenant effective, les compétences assainissement et gestion de l'eau potable sont maintenant transférées à la CAPB. Gageons que cette super-collectivité saura faire émerger des projets de mise en place de système d'assainissement sur les communes de Haute-Soule qui n'en sont toujours pas équipées.
- Le DOCOB Natura 2000 « Gave du Saison » a été validé durant l'année. Beaucoup d'actions visant à préserver les espèces cibles (Saumon, Ecrevisse, Desman, Loutres...) y sont inscrites, on ne peut que s'en réjouir. On ne peut pas en dire autant sur le sujet de la qualité de l'eau et de l'assainissement qui ne bénéficient quasiment pas d'échos dans ce document, c'est bien dommage. Aucun outil incitatif pour pousser les collectivités à se munir de système d'assainissement. Encore une fois, nous avons l'impression que nous mettons la charrue avant les bœufs, c'est avant tout d'une eau saine que le gave du Saison (et par déclinaison les espèces y vivant), a besoin.

Sur ce, je vous souhaite à tous et à toutes une excellente saison de pêche 2018.

Pour l'AAPPMA de Basabürüa (Haute-Soule)
Son Président,

Nicolas CURUTCHAGUE



AAPPMA
de
Basabürüa (Haute-Soule)

Président : Nicolas CURUTCHAGUE
64560 Licq-Athérey
Tél : 06.74.25.48.59

Trésorier : Jean Gabriel CAUBET
64470 Laguiole-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU
64570 Aramits
Tél : 06.89.84.54.94

- Rapport du Trésorier et examen des comptes



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de BASABÛRÛA (Haute-Soule)

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

Siège Social

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

Adresse

M. Nicolas CURUTCHAGUE
Maison Bidart
64560 LICQ-ATHEREV

Rapport Financier

2017

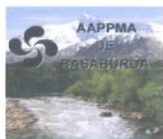
○ Compte de résultat:

CHARGES	2017	Prévisionnel 2018
<i>Frais d'alevinage</i>	13 163,62 €	18 300,00 €
<i>Frais d'initiation Pêche</i>	508,65 €	1 500,00 €
<i>Frais de fonctionnement</i>	1 093,11 €	1 400,00 €
<i>Frais de promotion (memento, cartes de visite, site web)</i>	535,01 €	600,00 €
<i>Garderie - Panneautage-Lutte contre les nuisibles</i>	738,11 €	500,00 €
<i>Frais de d'assurances</i>	375,20 €	400,00 €
<i>Frais de réception</i>	1 264,54 €	1 000,00 €
<i>Frais de dépositaires et cartes</i>	366,61 €	400,00 €
<i>Frais bancaires</i>	42,00 €	50,00 €
<i>Divers</i>	178,27€	247,80 €
TOTAL CHARGES	18 265,12 €	24 397,80 €

Président : Nicolas CURUTCHAGUE
64560 Licq-Athérey
Tél : 06.74.25.48.59

Trésorier : Jean Gabriel CAUBET
64470 Laguinge-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU
64570 Aramits
Tél : 06.89.84.54.94



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de BASABÜRÜA (Haute-Soule)

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

Siège Social

Mairie de LAGUNGE-RESTOUE

Adresse

M. Nicolas CURUTCHAGUE
Maison Bidart
64560 LICQ-ATHEREY

RECETTES	2017	Prévisionnel 2018
Cotisations AAPPMA		
<i>Personnes majeures</i>	5348,35 €	5000,00 €
Subventions		
<i>Fédération</i>		
<i>Réciprocité</i>	5 461,49 €	5 500,00 €
<i>Consommables cartedepeche.fr</i>	329,99 €	150,00 €
<i>Autres aides</i>		
<i>Communes</i>	828,00 €	800,00 €
<i>Mécénat, sponsoring</i>	1 665,62 €	1 600,00 €
Autres produits		
<i>Affaires juridiques</i>	115,00 €	200,00 €
<i>Redevances piscicoles SDEM</i>	9 148,46 €	9 150,00 €
<i>Produits financiers (Livret A)</i>	0,05€	0,50 €
TOTAL PRODUITS	22 896,96 €	21 245,50 €

o Affectation du résultat :

Comptabilité fonds propres		
	2017	Prévisionnel 2018
Solde du compte courant au 31/12/2017	15 652,30 €	12 500 €
Solde du Livret A au 31/12/2017	69,86 €	70,00 €
Total	15 722,16 €	12 570,00 €

Le Trésorier,
Jean Gabriel CAUBET

AAPPMA
de
Basabürüa (Haute-Soule)

Président : Nicolas CURUTCHAGUE
64560 Licq-Athérey
Tél : 06.74.25.48.59

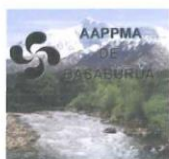
Trésorier : Jean Gabriel CAUBET
64470 Laguinge-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU
64570 Aramits
Tél : 06.89.84.54.94

- Comptabilité RMA et CPMA

Depuis le 1er janvier 2014, un dispositif unique d'adhésion par internet est mis en œuvre dans le département des Pyrénées-Atlantiques. A ce titre, comme le prévoit l'article 7.2 des statuts, la redevance pour les milieux aquatiques (inclue dans la cotisation pour les milieux aquatiques) est directement perçue par la FNPF et non par notre AAPPMA.

- Rapport de la Commission de Contrôle



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de BASABÜRÜA (Haute-Soule)

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

Siège Social

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

Adresse

M. Nicolas CURUTCHAGUE

Maison Bidart

64560 LICQ-ATHEREY

Licq-Athérey, le 16 février 2018,

Rapport de la Commission de Contrôle

En application de l'article 27 des statuts des AAPPMA, la Commission de Contrôle s'est réunie le 16 février 2018 en présence de :

- Mr Jean Gabriel CAUBET, Trésorier

et

- Mr Nicolas CURUTCHAGUE, Président

Après examen des documents comptables de l'exercice 2017, la Commission de Contrôle déclare ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité et la cohérence des comptes, entre la situation financière 2016 et les informations communiquées aux membres de l'Association au cours de la présente Assemblée Générale.

La Commission de Contrôle donne quitus à Mr Jean Gabriel CAUBET, Trésorier de l'AAPPMA, sur l'exercice 2017.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Licq-Athérey

le 16 février 2018

Mr Bruno ASCOZ

Mr Henri QUHILLIALT

Président : Nicolas CURUTCHAGUE
64560 Licq-Athérey
Tél : 06.74.25.48.59

Trésorier : Jean Gabriel CAUBET
64470 Laguinge-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU
64570 Aramis
Tél : 06.89.84.54.94

[Vote de l'Assemblée générale]

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Affectation du résultat :

Comptabilité fonds propres		
	2017	Prévisionnel 2018
Solde du compte courant au 31/12/2017	15 652,30 €	12 500,00 €
Solde du Livret A au 31/12/2017	69,86 €	70,00 €
Total	15 722,16 €	12 570,00 €

[Vote de l'Assemblée générale]

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Rapports d'activités de l'association en 2017 :

- Rapports d'activités 2017 :

Durant l'exercice 2017, l'AAPPMA de Basaburua (Haute-Soule) a mené plusieurs actions :

La vente des cartes de pêche : En 2017, en hausse de 2,77% par rapport à l'année 2016.

Personnes Majeures :	158 cartes
Interfédérales Majeures :	174 cartes
Femmes :	9 cartes
Personnes Mineures :	43 cartes
Découvertes :	83 cartes
Vacances :	25 cartes
Journalières :	64 cartes

Alevinage : Lâcher de 30000 truitelles (6 mois / origine Cauterets) réparties sur les cours d'eau du bassin versant

Lâcher de 30000 truitelles (6 mois / origine INRA) réparties sur les cours d'eau du bassin versant

Lâcher de 3000 truitelles (11-15 cm / origine Cauterets) réparties sur le gave du Larrau et le Saison

Pose de 130000 œufs en boîtes vibret sur les affluents du Gave et de l'Aphoura

Parcours Enfants : Un lâcher de 100 kg de truites fario et 20 kg de truite arc en ciel a été réalisé sur les 6 parcours enfants.

Cormorans : Les personnes habilitées ont participé aux opérations de régulation et d'effarouchement des grands-cormorans et des visons d'Amérique.

Travaux divers : Le bureau de l'AAPPMA a suivi la vidange des lacs d'Iraty, les travaux du SIGOM et de la SHEMA.

Mémento : L'association a édité son propre mémento et en a distribué 1000 exemplaires aux pêcheurs.

Réunion diverses : Le bureau de l'AAPPMA a participé à diverses réunions durant l'année 2016 (Natura2000, SIGOM, Fédération, SHEMA, ONEMA).

Site internet : L'association a continué son travail sur son site internet (<http://basaburua.fr/>), tout particulièrement Alain LETRANGE.

Garderie : Les 2 gardes particuliers de l'association ont effectué plusieurs journées de surveillance sur le territoire de gestion de l'AAPPMA.

Panneautage : Des remplacements et ajouts de panneaux ont été effectués sur les parcours pêche et les réserves de l'association.

Compensations piscicoles : Les compensations piscicoles des centrales hydroélectriques ont été récupérées auprès de la Fédération sur justification des factures et procès-verbaux d'alevinages.

Pêches Electriques d'inventaire : Les bénévoles de l'AAPPMA ont participé à toutes les pêches d'inventaire ou de sauvetage (au nombre de 6) effectuées sur son domaine de gestion durant l'année 2017.

Pour le bureau de l'AAPPMA de Basaburua
Son secrétaire,

Jean Pierre LARRANDABURU



Président : Nicolas CURUTCHAGUE
64560 Licq-Athérey
Tél : 06.74.25.48.59

Trésorier : Jean Gabriel CAUBET
64470 Laguinge-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU
64570 Aramits
Tél : 06.89.84.54.94

- Prévisionnel 2017 arrêté par le Conseil d'Administration :

Rapport prévisionnel d'activité 2018:

Durant l'exercice 2018, l'AAPPMA de Basaburua (Haute-Soule) compte mener plusieurs actions :

Alevinage : Lâcher de 60000 truitelles (6 mois) réparties sur les cours d'eau du bassin versant
Lâcher de 3000 truitelles (11-15 cm) réparties sur le gave du Larrau et le Saison
Lâcher de 40 Kg de truites arc en ciel pour les journées d'initiation pêche.
Lâcher de 100 kg de truites farios sur les parcours enfants.
Pose de 130 boîtes vibret sur les affluents du Gave et de l'Aphoura

Nettoyage : Un nettoyage des détritus sur les bords des gaves du Larrau et du Saison

Parcours Enfants : Pour les vacances scolaires de Pâques, un lâcher de 100 kg de truites farios sera réalisé sur les 6 parcours enfants.

Cormorans : Les personnes habilitées participeront aux opérations de régulation et d'effarouchement des grands-cormorans et des visons d'Amérique.

Journées d'initiation : Deux journées d'initiation seront réalisées par les membres de l'AAPPMA si tant est qu'elle soit sollicitée pour en faire.

Travaux divers : Le bureau de l'AAPPMA suivra la vidange des lacs d'Iraty, les travaux du SIGOM et de la SHEM.

Mémento : L'association éditera son propre mémento et en distribuera 500 exemplaires aux pêcheurs.

Réunions diverses : Le bureau de l'AAPPMA participera aux diverses réunions (Natura2000, SIGOM, Fédération, SHEM, ONEMA).

Site internet : L'association continuera son travail sur son site internet (<http://basaburua.fr/>).

Garderie : Les 2 gardes particuliers de l'association effectueront plusieurs journées de surveillance sur le territoire de gestion de l'AAPPMA.

Panneautage : Des remplacements et ajouts de panneaux seront réalisés sur les parcours pêche et les réserves de l'association.

Compensations piscicoles : Les compensations piscicoles des centrales hydroélectriques seront récupérées auprès de la Fédération sur justification des factures et procès-verbaux d'alevinages.

Pêches Electriques d'inventaire : Les bénévoles de l'AAPPMA participeront à toutes les pêches d'inventaire ou de sauvetage effectuées sur son domaine de gestion.

Pour le bureau de l'AAPPMA de Basaburua
Son secrétaire,

Jean Pierre LARRANDABURU



Président : Nicolas CURUTCHAGUE
64560 Licq-Athérey
Tél : 06.74.25.48.59

Trésorier : Jean Gabriel CAUBET
64470 Laguiche-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU
64570 Aramits
Tél : 06.89.84.54.94

[Vote de l'Assemblée générale]

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Budget prévisionnel :

[Vote de l'Assemblée générale]

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle

Propositions : Bruno Ascoz et Henri Quihillialt

[Vote de l'Assemblée générale]

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Cartes de pêche vendues

Membres de l'AAPPMA de Basaburua (Haute-Soule) 2017

Membres/Cartes	2017
Cartes personnes majeures	158
Cartes interfédérales	174
Cartes découverte femmes	9
Cartes personnes mineures	43
Sous total membres actifs	384
Cartes découverte -12 ans	83
Cartes hebdomadaires	25
Cartes journalières	64
Sous total autres membres	172
TOTAL	556

- Consistance des droits de pêche, modifications intervenues depuis l'exercice précédent :

Sans objet, pas de modifications intervenues en 2017

- Questions diverses

Sans objet

Clôture de l'Assemblée générale à 20h00,

Le Président de l'AAPPMA
de Basaburua (Haute Soule)

Nicolas CURUTCHAGUE

Le Secrétaire de l'AAPPMA
de Basaburua (Haute Soule)

Jean Pierre LARRANDABURU